

DOUBLE CURSUS
HISTOIRE
&
SCIENCE POLITIQUE

GUIDE DES ÉTUDES
2021-2022

Version du 06/09/2021

TABLE DE MATIERES

Informations pratiques	2
Inscriptions administratives et pédagogiques	4
Présentation du double cursus	6
Mobilité internationale	10
L1	11
L2	13
L3	15
Votre parcours pédagogique : mode d'emploi	17
Calendrier universitaire 2021-2022	21

INFORMATIONS PRATIQUES

DEUX DEPARTEMENTS ASSOCIES DANS LE DC

Le département d'histoire

Département d'histoire, Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex

Bâtiment B 2, bureaux B 345 (enseignants) et B 346 (secrétariat) Téléphone du secrétariat : 01 49 40 68 25, <http://www.univ-paris8.fr/histoire>

Le département de science politique

Département de science politique, Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex

Bâtiment B 2, 3^e étage, bureaux B 332 (enseignant.es) et B 334 (secrétariat) Téléphone du secrétariat : 01 49 40 68 67/66 31, <https://science-politique.univ-paris8.fr/>

Le **blog du secrétariat**, sur lequel se trouvent toutes les informations récentes, **doit être consulté très régulièrement** : <http://sciencepoparis8.hautetfort.com>

VOS INTERLOCUTEUR.TRICES

Responsables administratives

- Histoire : Guylène Deruel (guylene.deruel@univ-paris8.fr).
- Science politique : Inès Khelifa (anisse.khelifa@univ-paris8.fr) et Patricia Ebring (patricia.ebring@univ-paris8.fr)

Responsables pédagogiques

- Histoire : Martin Gravel (martin.gravel@univ-paris8.fr)
- Science politique : Camille Al Dabaghy (camille.al-dabaghy@univ-paris8.fr)

Toutes les informations sur la licence et le département d'histoire se trouvent dans **la brochure de la licence d'histoire**. Et toutes les informations sur la licence et le département de science politique se trouvent dans **la brochure de la licence de science politique**.

Vous devez avoir et consulter ces deux brochures.

Moodle :

Moodle est une plate-forme d'échanges pédagogiques entre les étudiant.es et les enseignant.es, les responsables des formations et autres personnels de l'université.

Il existe, sur le Moodle de l'Université Paris 8, des espaces pédagogiques pour chaque cours par exemple. Les enseignant.es y déposent leurs supports de cours, les étudiant.es y déposent des questions, des devoirs, etc.

Il existe aussi un espace Moodle pour chaque année du double cursus. C'est un outil de communication avec les co-responsables du double cursus. Vous devez vous y inscrire dès que possible.

Pour la L1 du double cursus :

- nom complet : Double Cursus Histoire science politique – L1,
- nom abrégé : DC HSP L1,
- clef d'accès : HISTSCPOL1

Pour la L2 du double cursus :

- nom complet : Double Cursus Histoire science politique – L2,
- nom abrégé : DC HSP L2,
- clef d'accès : HISTSCPOL2

Pour la L3 du double cursus :

- nom complet : Double Cursus Histoire science politique – L3,
- nom abrégé : DC HSP L3,
- clef d'accès : HISTSCPOL3

CORRESPONDANCE ELECTRONIQUE DES ETUDIANTS AVEC LES GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS ET LES ENSEIGNANTS

Tous et toutes les **étudiant.es de Paris 8** bénéficient d'une messagerie (avec une adresse spécifique : prenom.nom@etud.univ-paris8.fr) : c'est en quelque sorte leur boîte mail professionnelle d'étudiant.e.

- Les étudiant.es doivent l'activer immédiatement à l'aide des identifiants obtenus avec les certificats de scolarité

Pour cela : se rendre sur la page <https://numerique.univ-paris8.fr/index.php?page=act>

- Durant toute la durée des études, les étudiant.es doivent consulter cette messagerie très régulièrement pour recevoir des informations pédagogiques et administratives de la part des services centraux de l'Université et de la part des gestionnaires et des enseignant.es.
- Les étudiant.es doivent obligatoirement utiliser leur adresse électronique spécifique (prenom.nom@etud.univ-paris8.fr) lorsqu'ils et elles envoient un courriel aux gestionnaires administratifs et aux enseignant.es.
- Dans tous leurs courriels, les étudiant.es doivent impérativement rappeler leurs coordonnées complètes : Nom, Prénom, numéro d'étudiants, niveau (L1 ; L1/L2 AJAC ; L2 ou L3).

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (IA)

L'**inscription administrative** à l'université, dans un cursus, vous permet d'obtenir un numéro d'étudiant.e et une carte d'étudiant.e. Elle se fait auprès de la direction de la scolarité de l'université. **C'est le préalable indispensable** aux inscriptions pédagogiques : vous ne pouvez pas suivre un cursus sans avoir de numéro d'étudiant.e.

Toutes les informations sur les inscriptions administratives, sont ici : <https://appscol.univ-paris8.fr/admission-inscription/>

Secrétariat de la scolarité : Bâtiment G - Bureau 112 - Tél. : 01 49 40 64 30.

Bureau des inscriptions : Rez-de-chaussée du bâtiment G –Bureau 017 –Tél. : 01 49 40 65 21/01 49 40 64 40/01 49 40 64 42 –En juillet et en septembre, le bureau est délocalisé aubâtiment C (ouverture de 8 h 15 à 17 h en continu).

ATTENTION : Vous devez faire (et payer) 2 inscriptions administratives : une dans le cursus d'Histoire ET une dans le cursus de Science politique.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES (IP)

Les inscriptions pédagogiques consistent à s'inscrire, à chaque début de semestre dans tel ou tel cours, et, plus précisément, pour les cours avec plusieurs groupes, dans tel groupe pour tel cours (un cours = un « EC » ou « élément constitutif »). L'inscription pédagogique, c'est la condition pour *suivre* et *valider* un cours puisque vous êtes ainsi sur la liste des étudiant.es évalué.es par tel enseignant.e pour tel cours.

Histoire

L'inscription aux cours d'histoire se fait **auprès des tuteurs/tutrices** avant chaque semestre, après la réunion de prérentrée. Consultez régulièrement la page Web du département pour connaître les dates prévues pour l'inscription des étudiant.es du double cursus. Les inscriptions en retard, après le début des cours, doivent être faites au secrétariat directement.

Science politique

L'inscription aux cours de science politique se fait par internet, à l'aide des codes des cours, de votre numéro d'étudiant.e et de votre code confidentiel sur le site web de l'université.

Il faut **distinguer**

- **s'inscrire pédagogiquement pour un cours** (ce qui amène à faire partie de la liste des étudiant.es évalué.es pour ce cours)
- **et s'inscrire sur l'espace moodle d'un cours** (ce qui amène à avoir accès aux documents partagés par les enseignant.es en lien avec leurs cours).

Il faut faire les deux et ces deux opérations sont indépendantes.

Langues et EC libres :

Les IP se font aux secrétariats des départements concernés.

Renseignez-vous sur les modalités d'inscription de chacun de ces cours, qui peuvent varier d'un département à l'autre (ex : IP web + présence obligatoire au premier cours) et rendez-vous sur place.

Pour suivre un cours d'anglais, il faut d'abord passer le test de niveau administré par *Oxford Testing Services*. (Les étudiants ayant déjà validé un cours d'anglais à Paris 8 n'ont pas besoin de le repasser.) Les tests s'effectuent sur internet. Pour plus d'informations, voir le Centre de Langues (CDL).

PREPARATION AU PIX

Le PIX est un certificat de compétences numériques. La préparation au PIX (en L1) est faite au Bureau d'appui à la pédagogie numérique, le [BAPN](#). Toutes les informations sont ici : <http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/cours-informatique/pix-competences-numeriques/>

ATTENTION

La préparation au PIX **est obligatoire pour valider votre double cursus.**

Il faut **vous y inscrire au plus tôt**. Les inscriptions pédagogiques commencent souvent une semaine avant la pré-rentrée !

Exceptionnellement cette inscription pédagogique se fait **via l'espace Moodle du BAPN** (<http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/inscriptions-ec-informatique/>). Et il faut **vous rendre aux premiers cours afin de confirmer votre inscription pédagogique**, sinon vous serez rayé.es des listes d'inscrit.es.

PRESENTATION DU DOUBLE CURSUS

ORGANISATION DU DOUBLE CURSUS

Le double cursus aménagé « histoire – science politique » a pour objectif de former un.e bon.ne historien.ne et un.ne bon.ne politiste. L'étudiant.e suivra tous les cours de majeure d'Histoire et tous les cours de majeure de Science politique, ainsi que des cours de mineure et langues mutualisés.

À la sortie des deux licences auxquelles il est inscrit, l'étudiant obtient **deux diplômes** complets

- une licence d'histoire
- une licence de science politique,

sans pour autant avoir eu besoin de suivre les cours redondants de ces deux formations.

Sur les 3 années de licence, les étudiant.es suivent :

- tous les cours de la majeure Histoire
- tous les cours de la majeure Science politique
- 3 EC de langue
- 3 EC libres
- 1 EC spécifique en L2 (un cours propre au double cursus Histoire – Science politique)
- 1 EC de méthodologie (pour le mémoire de recherche de L3)
- et ils et elles doivent réaliser 1 mémoire de recherche (en L3)

Chaque département reste souverain sur son cursus, gère ses notes et ses codes dans Apogée. Il importe donc de vous référer également aux brochures de licence des départements d'histoire et de science politique, qui sont complémentaires à ce document, et notamment d'y consulter les descriptifs de cours.

Chaque département délivre un diplôme autonome : 60 ECTS par année-niveau (30 parsemestre). Les notes des cours mutualisés (« compétences transversales ») sont en effet reportées dans les relevés de notes de chaque licence (ils comptent donc deux fois). Leurs codes Apogée sont les mêmes dans les 2 maquettes.

ATTENTION : Vous vous engagez dans **un parcours de double licence qui dure trois ans**. Étant donné que vous ne suivez pas l'intégralité des EC exigibles pour une simple licence d'histoire ou une simple licence de science politique, **vous ne pouvez pas passer en cours d'année ou de licence de la double licence histoire ET science politique à une simple licence d'histoire OU de science politique**.

MODALITES D'EVALUATION

MCC (Modalités de contrôle des connaissances) de Paris 8 (texte voté par la CFVU pour la période **2020-2024**) : consultez le site Web de l'université

Voir l'annexe aux MCC propre au département d'histoire : elle est affichée au secrétariat (B 346).

LE CONTROLE CONTINU (SESSION 1)

L'évaluation et la notation s'effectuent en contrôle continu. Celui-ci implique :

- L'assiduité en cours
- La ponctualité. Un enseignant n'est pas tenu d'accepter un.e étudiant.e en retard.
- Règle de bonne conduite : éteignez votre téléphone portable avant d'entrer en cours ! Certains cours sont sans écrans, merci de respecter la consigne de l'enseignant.e en ce cas.

Liberté pédagogique : chaque enseignant.e établit son propre calendrier d'examens et toutes activités de contrôle de son cours. Ce calendrier n'est pas négociable et les étudiant.es doivent être présent.es à tous les contrôles (partiels, exercices en classe). L'évaluation en contrôle continu comprend **au moins deux notes**. La note finale est la moyenne de toutes les notes acquises au cours du semestre, affectées de coefficients déterminés par les enseignant.es.

PARTIELS :

L'absence à un partiel est sanctionnée par une note de zéro pour ce partiel. Cette note faisant bien souvent chuter la moyenne sous la barre de 10/20, l'étudiant(e) doit alors passer le rattrapage.

Conditions : la ponctualité de l'étudiant est obligatoire ; les téléphones portables sont interdits ; les oreilles doivent être dégagées ; les sacs et en général tout contenant doivent être tenus éloignés.

REGLES DE VALIDATION, DE COMPENSATION ET DE RENONCIATION :

Une note attribuée est définitive.

Un EC est validé par une note ≥ 10 . Cette note est capitalisable (on la garde d'une année à l'autre, en cas de doublement).

Si la note obtenue à un EC est < 10 , l'EC n'est pas validé, et les crédits affectés à cet EC ne sont pas acquis, sauf **compensation avec un autre EC au sein de la même UE**, si la moyenne des deux est ≥ 10 . Exemple : en L1, l'UE 5 comprend deux EC affectés chacun de 3 ECTS ; si vous obtenez 9 à l'un et 11 à l'autre, vous pouvez valider le premier grâce à la compensation, car vous avez 10 de moyenne sur cette UE, et les 3 ECTS de cet EC sont définitivement acquis.

Attention ! Pour calculer si la compensation joue ou non, vous devez tenir compte du nombre d'ECTS affectés à chaque EC (qui représente un coefficient).

De même, la compensation joue entre deux UE, au sein d'un même semestre ; et entre deux semestres.

Règle de renonciation : Tout.e étudiant.e qui a eu une note < 10 à un EC, qui peut valider cet EC par compensation mais qui veut améliorer sa note en repassant l'EC en session 2 (session de rattrapage cf. ci-après), **doit remplir une demande de renonciation à la compensation**, et la remettre au secrétariat de licence **avant la tenue des rattrapages**. Si cette formalité n'est pas remplie, la compensation s'opère automatiquement, nous ne pouvons techniquement rien n'y faire. Donc si vous passez le rattrapage pour un EC sans avoir renoncé à votre note initiale, ce rattrapage est nul et non avvenu, il ne compte pas.

Remarques : **les notes < 10 et non compensées** ne peuvent pas être conservées d'une année à l'autre. Il faut repasser les EC concernés.

PASSAGE AU NIVEAU SUPERIEUR

Il ne peut se faire qu'après avoir acquis au minimum 30 ECTS dans une année-niveau en histoire et en science politique.

On peut passer d'une année-niveau à l'autre à l'inter-semester. Pour cela, un formulaire de demande de passage au niveau supérieur est à remplir et à déposer au secrétariat, à l'issue du conseil du premier semestre.

Il est interdit de s'inscrire sur trois années différentes : il faut valider la L1 pour s'inscrire en L3.

Par ailleurs, les étudiant.es qui doivent repasser un EC ne peuvent ni reprendre le même cours, ni choisir le/la même enseignant.e.

RATTRAPAGES (SESSION 2)

Une deuxième session d'examens, dite **session de rattrapage**, est prévue pour l'ensemble des cours de l'année, sauf pour les cours en contrôle continu sans rattrapage. Cette deuxième session a généralement lieu fin mai-début juin, sur deux semaines et relève des règles communes relatives aux examens.

Tout.e étudiant.e n'est admis.e au rattrapage que s'il/elle est effectivement inscrit.e dans le cours.

Les dates des examens de la deuxième session sont fixées une fois pour toutes, et ne peuvent être changées quel que soit le motif, sauf conflit d'horaire avec un autre examen de rattrapage.

Le **rattrapage est de droit** : tout étudiant ayant eu une note < 10 en session 1 peut se présenter aux épreuves de rattrapage, sans faire aucune déclaration préalable.

Pour rappel, tout.e étudiant.e qui a eu une note < 10 à un EC, qui peut valider cet EC par compensation mais qui veut améliorer sa note en repassant l'EC en session 2, doit remplir une **demande de renonciation à la compensation**, et la remettre au secrétariat de licence **avant la tenue des rattrapages**. Si cette formalité n'est pas remplie, la compensation s'opère automatiquement, nous ne pouvons techniquement rien n'y faire. Donc si vous passez le rattrapage pour un EC sans avoir renoncé à votre note initiale, ce rattrapage est nul et non avvenu, il ne compte pas.

À l'issue des rattrapages, seule la meilleure note est conservée. Si la note de session 2 est inférieure à la note obtenue lors de la session 1, elle n'est pas enregistrée, l'étudiant.e garde sa première note.

Toutes les informations concernant le rattrapage (dates, salles...) sont publiées en temps et en heure sur le site du département d'Histoire et le blog du département de Science politique

FRAUDE AUX EXAMENS

Les étudiant.es convaincus de tricherie ou de plagiat s'exposent à être traduit.es devant la section disciplinaire de l'université. Celle-ci peut décider leur exclusion définitive de l'Université (voir guide de l'étudiant).

Le plagiat est une faute grave.

Tous les devoirs à préparer et à rendre doivent être le fruit d'un travail personnel de l'étudiant.e. Le plagiat est l'acte de présenter délibérément comme si c'étaient les vôtres les écrits et les idées de quelqu'un d'autre.

Concrètement, un plagiat consiste à recopier dans votre devoir – ou à paraphraser de très près – des extraits d'un livre, d'un article scientifique ou de journal, ou encore d'un site internet, sans mettre de guillemets et sans indiquer clairement le véritable auteur et la source dans laquelle vous les avez trouvés. Proposer, comme si vous en étiez l'auteur, un « copié-collé » réalisé à partir de sites internet est aussi grave que recopier un livre.

L'interdiction du plagiat est valable pour les devoirs écrits comme pour les exposés à l'oral.

Les enseignant.es sont équipé.es par l'université de logiciels détecteurs de plagiat. Tout.e étudiant.e ayant rendu par écrit ou présenté à l'oral un devoir plagié (partiellement ou entièrement) sera sanctionné.e dans l'évaluation. Le plagiat constitue une violation des règles universitaires et peut donc, en plus de la note-sanction, donner lieu à des suites plus graves.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Un séjour d'un semestre en mobilité internationale est possible en L2 ou L3. Il est préférable de le faire au plus tard au premier semestre de L3, pour pouvoir valider le double cursus rapidement (le transfert de notes pouvant prendre un peu de temps) si vous souhaitez postuler à des masters.

Contactez un.e responsable des échanges avant Noël de l'année précédente (c'est-à-dire en nov. de l'année de L1 pour partir en L2, ou en sept. de l'année de L2 pour partir en L3).

Les voyages d'études au deuxième semestre de la L3 sont fortement déconseillés, voire interdits, car à toute fin pratique, ils empêchent de déposer à temps les candidatures pour les programmes d'études supérieures.

Les étudiant.es peuvent partir dans les universités partenaires du département d'Histoire et de Science Po. Se renseigner auprès de :

- Catherine SALIOU pour Histoire (catherine.saliou@univ-paris8.fr)
- Clemens ZOBEL pour Science Po (clemens.zobel@univ-paris8.fr).

L1

STRUCTURE DE LA L1

	TYPES D'EC	NB HEURES	NB EC	NB ECTS
S1	Majeure histoire			
	Initiation à l'histoire & méthodologie de la dissertation (IM)	6 (2 x 3 h)	1	20
	Civilisations dans l'histoire	1h30	1	4
	Majeure science politique			
	Histoire politique et sociale de la France	3	1	8
	Droit constitutionnel et institutions politiques	3	1	8
	Introduction à la sociologie politique	2	1	8
	EC transversaux			
	EC libre 1	3	1	3
	Langue	3	1	3
	<i>Total</i>	<i>24h30</i>	<i>7</i>	<i>HIST : 30 SCPO : 30</i>
S2	Majeure histoire			
	Initiation à l'histoire & méthodologie du commentaire de document historique (IM)	6 (2 x 3 h)	1 EC	20
	Histoire du monde	3	1	4
	Majeure science politique			
	Introduction à la théorie politique	3	1	7
	Introduction aux relations internationales	3	1	7
	Politiques publiques	3	1	7
	Méthodes qualitatives en sciences sociales	3	1	3
	EC transversaux			
	Informatique (PIX)	3	1	2
	EC libre 2	3	1	2
Méthodologie (projet Voltaire)	-	1	2	
<i>Total</i>	<i>27</i>	<i>9</i>	<i>HIST : 30 SCPO : 30</i>	

LES EC TRANSVERSAUX

EC libres n°1 et n°2

L'**EC libre du S1** est un EC de découverte qui dépend du **parcours de science politique**. A ce titre, vous devez le choisir impérativement **HORS** des départements de : Sociologie- anthropologie, Philosophie, Genre, Géographie, Études Européennes et Internationales (LEEI). Vous pouvez choisir l'EC « engagement étudiant » et l'EC « soft skills ».

L'**EC libre du S2** est un EC de découverte qui dépend du **parcours d'histoire**. Vous pouvez le choisir dans n'importe quel autre département de l'université (hors science politique !).

ATTENTION : L'inscription pédagogique se fait auprès du département de l'EC libre que vous choisissez – anglais, économie, théâtre, droit... (Elle ne se fait donc ni auprès du département de science politique au S1, ni auprès du département d'histoire au S2). Chaque département de l'université a des calendriers et des procédures d'inscription pédagogique spécifiques. Vous devez vous renseigner au plus vite auprès des départements qui vous intéressent.

Vous devez ensuite **vérifier auprès du département concerné que votre inscription pédagogique est bien enregistrée**.

Vous devez enfin **IMPERATIVEMENT** informer le secrétariat **du département d'histoire** de votre choix **avant la fin de la troisième semaine de cours**

Sur le plan de l'enregistrement des notes : les EC libres sont mutualisés entre les deux départements, ils sont donc validés, pour la même matière, avec la même note dans les deux maquettes. La saisie de l'inscription pédagogique doit se faire dans l'un ou l'autre parcours, mais il ne doit y avoir qu'un seul code EC dans chaque semestre. Pour un semestre, on ne peut pas valider 2 EC libres différents (un dans chaque parcours).

Langue

Les langues autorisées sont celles du département d'Histoire et celles du département de Science politique : Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, Portugais, Latin, Grec ancien, Arabe, Hébreu ou langues slaves.

Préparation au PIX

Le PIX est un certificat de compétences numériques. La préparation au PIX (en L1) est faite au Bureau d'appui à la pédagogie numérique, le [BAPN](http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/cours-informatique/pix-competences-numeriques/). Toutes les informations sont ici : <http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/cours-informatique/pix-competences-numeriques/>

ATTENTION

La préparation au PIX **est obligatoire pour valider votre double cursus**.

Il faut **vous y inscrire au plus tôt**.

Exceptionnellement cette inscription pédagogique se fait **via l'espace Moodle du BAPN** (<http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/inscriptions-ec-informatique/>). Et il faut **vous rendre aux premiers cours afin de confirmer votre inscription pédagogique**, sinon vous serez rayé.es des listes d'inscrit.es.

L2

STRUCTURE DE LA L2

	TYPES D'EC	NB HEURES	NB ECTS
S3	Majeure d'histoire		
	Introduction contemporaine	3	8
	Introduction Antiquité/Moyen Âge/Ép. moderne	3	8
	Introduction Antiquité/Moyen Âge/Ép. moderne	3	8
	Majeure de science politique		
	Analyser et enquêter l'État	3	8
	Organisations internationales	3	8
	Politique et société (Asie ou Amérique latine)	3	8
	EC transversaux		
	Langue 2	3	3
	M3P (préprofessionnalisation n°1)	3	3
<i>Total</i>	<i>26</i>	<i>HIST : 30 SCPO : 30</i>	
S4	Majeure d'histoire		
	Introduction contemporaine	3	8
	Introduction Antiquité/Moyen Âge/Ép. moderne	3	8
	Introduction Antiquité/Moyen Âge/Ép. moderne	3	8
	Majeure de science politique		
	Construction et politique de l'Europe	3	8
	Questions contemporaines de théorie politique	3	8
	Participation politique et élections	3	8
	EC transversaux		
	EC spécifique Hist-ScPo	3	3
	EC libre n°3	3	3
<i>Total</i>	<i>24</i>	<i>HIST : 30 SCPO : 30</i>	

LES EC TRANSVERSAUX

Langue 2



Inscrivez-vous au CDL

M3P (préprofessionnalisation n°1/S3)

Ces enseignements font connaître les spécificités de certains métiers et préparent une future insertion professionnelle. Les cours proposés concernent les métiers suivants :

- enseignement secondaire ;
- journalisme ;
- métiers du patrimoine et des archives
- préparation aux concours administratifs (cat. A et B)

ATTENTION

Les cours de préprofessionnalisation du S3 sont assurés par **le département d'histoire**. C'est dans ce département **qu'il faut donc vous inscrire** à ces cours.

EC spécifique H-ScPo

Il s'agit d'un cours à deux voix, fait par un.e enseignant.e d'Histoire et un.e enseignant.e de ScPo, dans le but de confronter leur épistémologie sur un sujet commun.

EC libre n°3 (au semestre 4)

L'**EC libre du S4** est un EC de découverte qui dépend du **parcours de science politique**. Vous devez le choisir impérativement **HORS** des départements de : Sociologie- anthropologie, Philosophie, Genre, Géographie, Études Européennes et Internationales (LEEI). Vous pouvez choisir l'EC « engagement étudiant » et l'EC « soft skills ».

ATTENTION : L'inscription pédagogique se fait auprès du département de l'EC libre que vous choisissez

– anglais, économie, théâtre, droit...Elle ne se fait **donc pas auprès du département de science politique**. Chaque département de l'université a des calendriers et des procédures d'inscription pédagogique spécifiques. Vous devez vous renseigner au plus vite auprès des départements qui vous intéressent.

Vous devez ensuite **vérifier auprès du département concerné que votre inscription pédagogique est bien enregistrée**.

Vous devez enfin **IMPERATIVEMENT** informer le secrétariat **du département d'histoire** de votre choix **avant la fin de la troisième semaine de cours**.

L3

STRUCTURE DE LA L3

	TYPES D'EC	NB HEURES	NB ECTS
S5	Majeure d'histoire		
	Thématique (période A)	3	6
	Thématique (période B)	3	6
	Thématique ou science auxiliaire	3	6
	Historiographie	3	6
	Majeure de science politique		
	Les théories de la démocratie	3	8
	Études du genre	3	8
	Médias et espace public	3	8
	EC transversaux		
	Langue 3	3	3
	M3P (préprofessionnalisation n°2)	3	3
	<i>Total</i>	<i>27</i>	<i>HIST : 30 SCPO : 30</i>
	S6	Majeure d'histoire	
Thématique (période C)		3	6
Thématique (période D)		3	6
Thématique ou science auxiliaire		3	6
Sciences auxiliaires		3	6
Majeure de science politique			
Politique et société (Afrique ou monde musulman)		3	8
Tutorat		3	8
Politique des sciences et environnement		3	8
EC transversaux			
Mémoire de licence		0	3
M3P (préprofessionnalisation n°3)		3	3
<i>Total</i>		<i>24</i>	<i>HIST : 30 SCPO : 30</i>

LES EC TRANSVERSAUX

Le stage

En Histoire le stage est facultatif : il est possible, mais ne donne pas lieu à une validation sous forme d'EC. Il n'y a donc ni mémoire, ni soutenance, ni note. En revanche, tout étudiant qui souhaiterait effectuer un stage doit demander, compléter et signer une convention de stage. La délivrance de la convention suppose toutefois de répondre aux mêmes critères pédagogiques et administratifs valables pour les stages obligatoires du simple cursus.

En Science politique, le stage est facultatif. Il peut être inclus dans la formation s'il donne lieu à un mémoire qui se substituera alors au mémoire de recherche classique de L3. (Attention, il ne s'agit pas d'un simple rapport de stage mais d'un véritable travail de recherche fondé sur le stage et encadré par un.e enseignant.e qui doit être contacté.e avant le début du stage). Les étudiant.es peuvent également demander à effectuer un stage hors formation, s'il répond aux critères pédagogiques et administratifs valables pour tous. En ce cas, il ne donne lieu à aucun rapport de stage, mais un document récapitulatif doit être rempli.

Le mémoire de licence

Il est fait soit en Histoire, soit en Science politique.

Si vous faites un mémoire d'histoire, vous devez avoir un.e référent.e titulaire du département d'histoire, suivre le cours de méthodologie d'histoire et suivre les consignes ainsi que les délais du département d'histoire.

Si vous faites un mémoire de science politique, vous devez avoir un.e référent.e du département de science politique, suivre le cours de méthodologie en science politique et suivre les consignes ainsi que les délais du département de science politique.

Prenez rapidement contact avec un.e enseignant.e titulaire pour qu'il/elle soit votre référent.e et convenir d'un sujet.

M3P (préprofessionnalisation n°2 et 3)

Au S5 : les cours de préprofessionnalisation (le deuxième du cursus) sont assurés par le département de science politique.

Au S6 : les cours de préprofessionnalisation (le deuxième du cursus) sont assurés par le département d'histoire qui propose deux cours :

- préparation aux concours de la fonction publique ;
- ou préparation aux concours de l'enseignement.

ATTENTION

Vous devez vous inscrire aux cours de préprofessionnalisation **dans les départements concernés** : science politique au S5, histoire au S6.

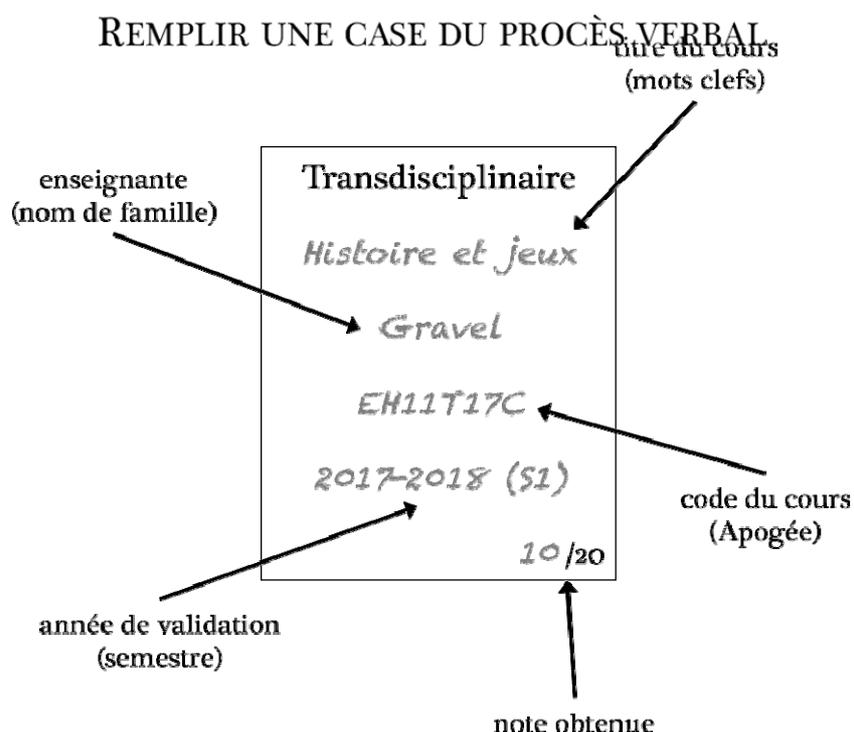
VOTRE PARCOURS PÉDAGOGIQUE : MODE D'EMPLOI

Votre fiche de parcours n'est pas un document officiel : c'est un outil qui vous aidera à voir clair dans votre progression en licence d'histoire. Elle sera utile lors de vos inscriptions pédagogiques, de même que dans vos échanges avec le secrétariat et les responsables de la licence. Elle leur permettra de vous aider et peut-être de vous éviter des erreurs susceptibles de retarder vos études.

À la fin de chaque semestre, complétez soigneusement la fiche qui correspond à votre niveau – ou les deux fiches de vos deux niveaux, si vous êtes AJAC. Assurez-vous de garder votre à jour et de la conserver à votre portée.

Pour remplir vos fiches, vous pouvez imprimer les pages qui suivent, ou les télécharger sur le site du département dans l'onglet « documents télécharger pour la licence ».

À chaque conseil de fin de semestre, vous devez en remettre un exemplaire imprimé ou photocopie aux responsables de la licence.



Écrivez tout proprement, en majuscule. Comme ce document peut être corrigé, au besoin, il est préférable d'utiliser un crayon ou une encre effaçable.

nom :

prénom :

numéro d'étudiante :

AJAC en L2 ? oui non

Téléphone :

L1

	UE science politique	UE histoire	UE transversale
S1	Histoire de la France <i>titre du cours</i> <i>enseignant</i> <i>code de l'EC</i> <i>année académique</i> 8 ECTS /20	Initiation : dissertation 20 ECTS /20	EC libre 3 ECTS /20
	Droit constitutionnel 8 ECTS /20	Civilisations 4 ECTS /20	EC langue 3 ECTS /20
	Sociologie politique 8 ECTS /20		
S2	Intro théorie politique 7 ECTS /20	Initiation : commentaire 20 ECTS /20	Informatique (PIX) 2 ECTS /20
	Intro rel. internationales 7 ECTS /20	Histoire du monde 4 ECTS /20	EC libre 2 ECTS /20
	Politiques publiques 7 ECTS /20	Méthodes qualitatives 3 ECTS /20	Méthodologie (Voltaire) 2 ECTS /20

nom :

prénom :

numéro d'étudiante :

L1 complétée ? oui non

AJAC en L3 ? oui non

Téléphone :

L2

S3	UE science politique Analyser l'Etat <i>titre du cours</i> <i>enseignant</i> <i>code de l'EC</i> <i>année académique</i> 8 ECTS /20	UE histoire Introduction contemporaine 8 ECTS /20	UE transversale M3P (prépro.) 3 ECTS /20
	Organisations internationales 8 ECTS /20	Introduction AT / MA / MO 8 ECTS /20	EC langue 3 ECTS /20
	Politique et société 8 ECTS /20	Introduction AT / MA / MO 8 ECTS /20	3 ECTS /20
S4	UE science politique Politique de l'Europe 8 ECTS /20	UE histoire Introduction contemporaine 8 ECTS /20	UE transversale EC spécifique hst/scpo 3 ECTS /20
	Questions théorie politique 8 ECTS /20	Introduction AT / MA / MO 8 ECTS /20	EC libre 3 ECTS /20
	Participation et élections 8 ECTS /20	Introduction AT / MA / MO (approfondissement) 8 ECTS /20	

nom :

prénom :

numéro d'étudiante :

L2 complétée ? oui non

Téléphone :

L3

S5	UE science politique Théories de la démocratie <i>titre du cours</i> <i>enseignant</i> <i>code de l'EC</i> <i>année académique</i> 8 ECTS /20	UE histoire Thématique A 6 ECTS /20	UE transversale <i>(orientation prof)</i> M3P EC langue 3 ECTS /20
	Etudes sur le genre 8 ECTS /20	Thématique B 6 ECTS /20	
	Médias et espace public 8 ECTS /20	Historiographie 6 ECTS /20	Thématique / sc. aux → → → → → 3 ECTS /20 6 ECTS /20
S6	UE science politique Politique et société 8 ECTS /20	UE histoire Thématique C 6 ECTS /20	UE transversale Mémoire de licence (concours) 3 ECTS /20
	Politique et environnement 8 ECTS /20	Thématique D 6 ECTS /20	1 rempli
	Tutorat mémoire-stage-projet 8 ECTS /20	Science auxiliaire 6 ECTS /20	Thématique / sc. aux → → → → 3 ECTS /20 6 ECTS /20

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
M 1 <small>Debut annee universitaire</small>	V 1	L 1 Toussaint	M 1 <small>Semaine 11</small>	S 1 Jour de l'an	M 1
J 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2 <small>Semaine 2</small>
V 3	D 3	M 3 <small>Semaine 7</small>	V 3	L 3	J 3
S 4	L 4	J 4	S 4	M 4	V 4
D 5	M 5	V 5	D 5	M 5	S 5
L 6	M 6 <small>Semaine 3</small>	S 6	L 6	J 6	D 6
M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7
M 8	V 8	L 8	M 8 <small>Semaine 12</small>	S 8	M 8
J 9	S 9	M 9 <small>Semaine 8</small>	J 9	D 9	M 9 <small>Semaine 3</small>
V 10	D 10	M 10	V 10	L 10	J 10
S 11	L 11	J 11 Armistice 1918	S 11	M 11	V 11
D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12
L 13	M 13 <small>Semaine 4</small>	S 13	L 13	J 13	D 13
M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14
M 15	V 15	L 15	M 15 <small>Semaine 13</small>	S 15	M 15
J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16 <small>Semaine 4</small>
V 17	D 17	M 17 <small>Semaine 9</small>	V 17	L 17	J 17
S 18	L 18	J 18	S 18	M 18	V 18
D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19
L 20 <small>Rentrée 1er sem</small>	M 20 <small>Semaine 5</small>	S 20	L 20	J 20	D 20
M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21
M 22 <small>Semaine 1</small>	V 22	L 22	M 22	S 22	M 22
J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23 <small>Semaine 5</small>
V 24	D 24	M 24 <small>Semaine 10</small>	V 24	L 24 <small>Rentrée 2ème semestre</small>	J 24
S 25	L 25	J 25	S 25 Noël	M 25	V 25
D 26	M 26	V 26	D 26	M 26 <small>Semaine 1</small>	S 26
L 27	M 27 <small>Semaine 6</small>	S 27	L 27	J 27	D 27
M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28
M 29 <small>Semaine 2</small>	V 29	L 29	M 29	S 29	
J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	
	D 31		V 31	L 31	

- Cours
(12 sem + 12 sem)
- Révisions
Récupération cours
Cours intensifs
- Examens
Cours intensifs
- Fermeture
de l'université
- Pause pédagogique
(facultative)
- Vacances
Education nationale
(établissements
primaires et secondaires)

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
M 1	V 1	D 1 Fête du Travail	M 1	V 1 <small>Date limite jury annuel session 2</small>	L 1	J 1
M 2 <small>Semaine 6</small>	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2
J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3
V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4	D 4
S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5
D 6	M 6 <small>Semaine 11</small>	V 6	L 6 Pentecôte	M 6	S 6	M 6
L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
M 8	V 8	D 8 Victoire 1945	M 8	V 8	L 8	J 8
M 9 <small>Semaine 7</small>	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9
J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10
V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11	D 11
S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12
D 13	M 13 <small>Semaine 12</small>	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13
L 14	J 14	S 14	M 14	J 14 Fête nationale	D 14	M 14
M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15 Assomption	J 15
M 16 <small>Semaine 8</small>	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	V 16
J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17
V 18	L 18 Lundi de Pâques	M 18	S 18	L 18	J 18	D 18
S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19
D 20	M 20 <small>Semaine 13</small>	V 20	L 20	M 20	S 20	M 20
L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22
M 23 <small>Semaine 9</small>	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23
J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24
V 25	L 25	M 25	S 25	L 25	J 25	D 25
S 26	M 26	J 26 Ascension	D 26	M 26	V 26	L 26
D 27	M 27	V 27 <small>Date limite jury annuel session 1</small>	L 27	M 27	S 27	M 27
L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29
M 30 <small>Semaine 10</small>	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30	V 30 <small>Date limite sout. stages et mémoires</small>
J 31		M 31		D 31	M 31 <small>Clôture année univ et fin des stages</small>	